



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 mars 2010 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement 01-275-51 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet est d'ajuster l'écriture de ce règlement et à définir davantage sa terminologie.
- Règlement 01-275-58 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet est d'agrandir un secteur d'usages mixtes d'habitations, de commerces et d'industries au détriment d'un secteur d'usages mixtes d'industries et de commerces.

Le 15 avril 2010, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est donc en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 27<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2010**

**M. Daniel Hébert**  
**Secrétaire d'arrondissement substitut**